POUR QUO! ?

POUR QUI?

La géographie régionale a servi de cadre et de référence à la définition des paysages de

Des données géomorphologiques et biogéographiques ainsi que certaines caractéristiques des terroirs ruraux déterminent cette mosaïque de pays.

Parfois, les contrastes paysagers sont nettement marqués (plateaux du Haut-Boulonnais et bocage du Bas-Boulonnais). Souvent, le changement de structure paysagère s'opère de façon nuancée par des paysages de transition (Flandre intérieure, plaine de la Lys, pays des Weppes).

79 ensembles naturels ou ruraux remarquables, comptant parmi les plus représentatifs de la région Nord-Pas-de-Calais, ont été identifiés. Ils comprennent :

- 20 paysages littoraux (dunes, falaises et estrans). En exemple, on notera les caps Gris-Nez et Blanc-Nez, les dunes de Dannes, d'Étaples, de Merlimont, du Fort-Vert, de Wissant etc., les estuaires de l'Authie, de la Canche, de la Slack;

escarpements et plateaux). Il s'agit ici de paysages tels les crêtes de l'Artois (Vimy, Lorette, etc.), des plateaux du Haut-Artois (Fiefs, Laires, Lumbres), des coteaux du Sud-Calaisis, du pays de Licques, du Boulonnais, etc., de la chaîne des monts de Flandre (Cassel, Récollets, Watten, etc.);

- 14 paysages de vallées encaissées : parties des hautes vallées artésiennes (Aa, Lys, Hem) et hautes vallées de l'Avesnois et du Cambrésis (Helpe, Haut-Escaut, Hante, etc.), systèmes des vallées picardes avec leurs affluents (Authie, Canche), vallées boulonnaises (Slack, Wimereux, Liane;

humides (campagnes ouvertes, chaînes d'étangs, marais, lambeaux forestiers). Dans cette catégorie, on notera entre autres: les marais de la Slack, de Tardinghem, de Marchiennes, etc., les étangs de la Sensée, de Sains - Trélon, etc., les plaines de la Lys, de la Scarpe;

 3 principaux ensembles bocagers (Sud-Avesnois, pays de Mormal et Boulonnais).

DEPUIS QUAND?

Le découpage des paysages de pays a été établi à partir de l'inventaire du schéma régional de protection des paysages et des espaces naturels réalisé en 1993 et publié en 1995.

COMMENT A-T-IL ÉTÉ DÉFINI?

L'inventaire des espaces naturels et ruraux a conduit à établir une typologie des paysages les plus représentatifs de la région formant ainsi des ensembles assez vastes et complexes, souvent entrecoupés d'éléments urbanisés.

Il ne s'agit donc pas d'une préfiguration de périmètres de protection réglementaire mais d'une visualisation des grands paysages, les plus caractéristiques.

Les principes de la méthode de bioévaluation des espaces naturels utilisés, reposent sur une typologie écologique à double échelle de perception au niveau des habitats et au niveau de leurs composantes biologiques.

Cette typologie fait intervenir

- des paramètres taxonomiques floristiques et faunistiques;
- des descripteurs écologiques des habitats issus de leur analyse phytosociologique.

Par bioévaluation, on entend l'ensemble des procédures à fondements biologiques qui peuvent servir à l'établissement de diagnostics écologiques, limités à la qualité biologique intrinsèque des espaces naturels.

OÙ S'ADRESSER?

Direction régionale de l'Environnement 4, rue Gombert 59800 LILLE

Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais Direction de l'Environnement, de l'Énergie et des Déchets Hôtel de Région Centre Rihour

59555 LILLE CEDEX

POUR EN SAVOIR PLUS...

 Schéma régional de protection des paysages et des espaces naturels.